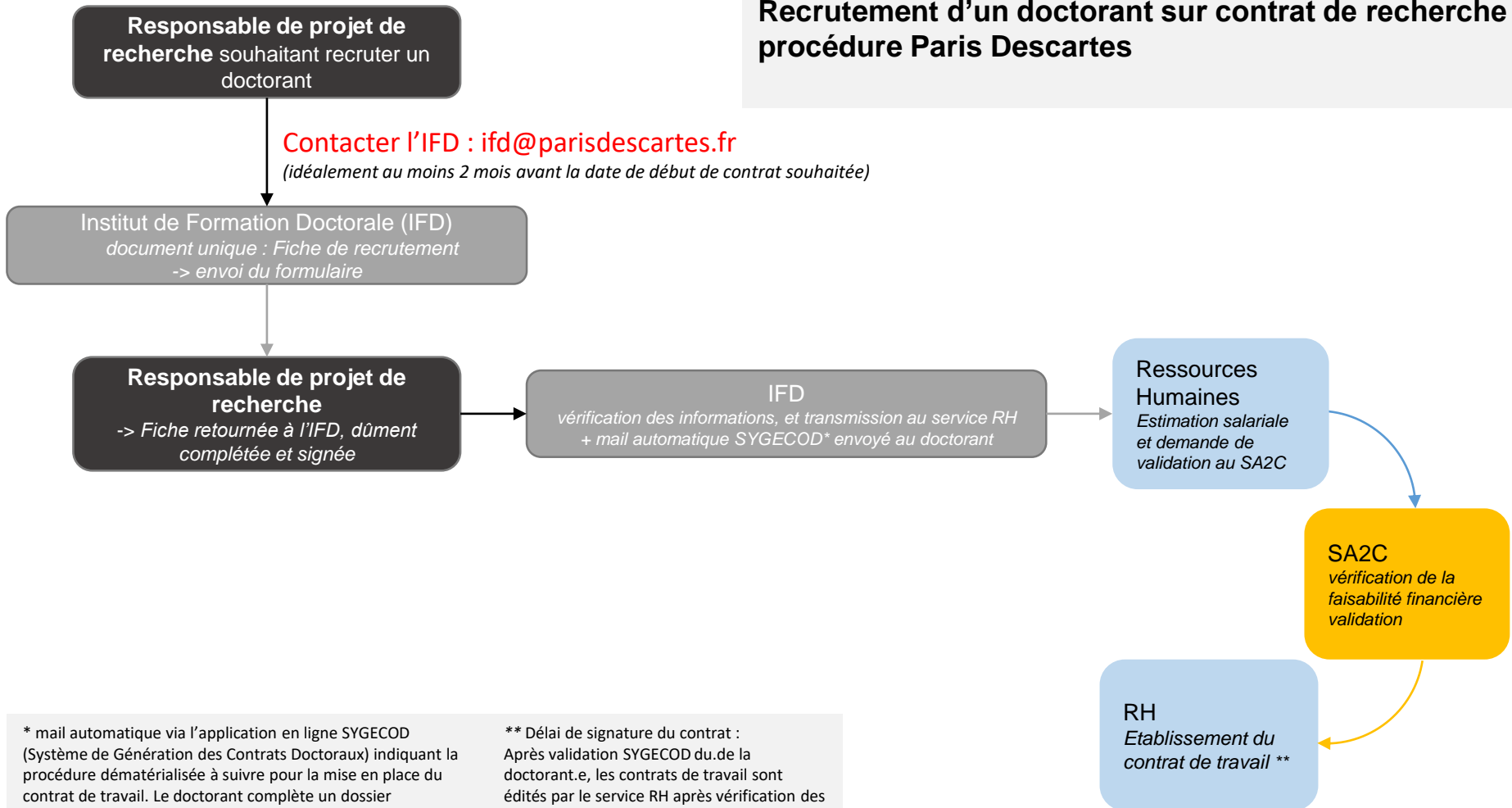


Recrutement d'un doctorant sur contrat de recherche : procédure Paris Descartes



* mail automatique via l'application en ligne SYGECOD (Système de Génération des Contrats Doctoraux) indiquant la procédure dématérialisée à suivre pour la mise en place du contrat de travail. Le doctorant complète un dossier dématérialisé pour l'établissement de son contrat de travail via l'application, sur laquelle il téléverse les scans des documents nécessaires (pièce d'identité, carte vitale, certificat de scolarité, remboursement transports, etc.) ; le lien vers cette application est envoyé au doctorant via un mail automatique dès transmission de la fiche de recrutement au service RH par l'IFD.

+ d'infos sur l'établissement du contrat de travail Paris Descartes :
<http://ecolesdoctorales.parisdescartes.fr/Contrat-doctoral-et-Missions/Etablissement-du-contrat-de-travail-Paris-Descartes>

** Délai de signature du contrat :
Après validation SYGECOD du de la doctorant.e, les contrats de travail sont édités par le service RH après vérification des informations transmises par le la doctorant.e, et, le cas échéant, de la validation financière du SA2C. Une fois les contrats édités, ils sont dans un premier temps signés par la Présidence de l'université, puis dans un second temps par le la doctorant.e (à noter : les délais de signature de présidence étant variables, il est par conséquent difficile pour le service des Ressources Humaines d'estimer une date précise à l'avance pour ce rendez-vous signature).

Procédure valable uniquement pour le recrutement de doctorants s'inscrivant à Paris Descartes